

Secrétariat général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie

Service des affaires administratives, des finances
et de la communication

Bureau des examens et concours

Tél. : 23.96.40

Mél : denc.examenetconcours1d@gouv.nc

Affaire suivie par Marie BENEBIG
2026-DENC-54775

Nouméa, le 5 octobre 2026

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie
à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs
des écoles
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires
s/c de Madame et Messieurs les inspecteurs d'autorité
pédagogique

Objet : candidature aux fonctions de maîtres d'accueil temporaires pour l'année
scolaire 2027.

Réf. : délibération modifiée n° 343 du 30 décembre 2002.

La campagne d'inscription est ouverte à compter de ce jour et jusqu'au **lundi 30 novembre 2026**, 00 h 00 délai de rigueur.

Les instituteurs ou professeurs des écoles réunissant les conditions définies dans le texte cité en référence, souhaitant s'inscrire sur la liste des maîtres d'accueil temporaires (MAT) pour l'année scolaire 2027, sont invités à compléter dès à présent le formulaire en ligne en suivant ce lien :

<https://demarches-simplifiees.gouv.nc/commencer/denc-inscription-mat-2027>

Les conditions requises sont les suivantes :

- avoir au minimum deux ans de services effectifs en qualité d'instituteurs ou de professeurs des écoles titulaires au 31 décembre de l'année précédant le recrutement ;
- justifier d'une inspection datant de moins de trois ans ;
- avoir obtenu un avis favorable de l'inspecteur d'autorité pédagogique de la circonscription dont ils relèvent.

Les personnels retenus pourront participer à la formation initiale, en accueillant à titre temporaire des étudiants des instituts de formation (IFMNC et INSPE) pour des stages d'observation, des stages de pratiques accompagnées ou des séances ponctuelles.

Les étudiants de l'IFMNC (LP1, DU2 et DU3 « Enseigner dans le 1^{er} degré ») et de l'INSPE (M1 et M2 non lauréats parcours aménagé du master MEEF mention 1^{er} degré) seront en stage en pratique accompagnée aux dates suivantes en 2027 :

Cycle 1

Public accueilli	Période	Type de stage
LP1	19 au 30 avril 2027	Stage d'observation
DU2	19 juillet au 06 août 2027	Stage en pratique accompagnée

DU3	19 avril au 28 mai 2027	Stage en pratique accompagnée
DU3	23 août au 23 septembre 2027	Stage en pratique accompagnée
MEEF1	15 au 26 mars 2027	Stage en pratique accompagnée
MEEF1	10 au 21 mai 2027	Stage en pratique accompagnée
MEEF2 non lauréats	Toute l'année les lundis et mardis	Stage en pratique accompagnée

Cycle 2

Public accueilli	Période	Type de stage
LP1	19 au 30 avril 2027	Stage d'observation
DU2	15 mars au 02 avril 2027	Stage en pratique accompagnée
DU3	19 avril au 28 mai 2027	Stage en pratique accompagnée
DU3	23 août au 23 septembre 2027	Stage en pratique accompagnée
MEEF1	15 au 26 mars 2027	Stage en pratique accompagnée
MEEF1	10 au 21 mai 2027	Stage en pratique accompagnée
MEEF2 non lauréats	Toute l'année les lundis et mardis	Stage en pratique accompagnée

Cycle 3

Public accueilli	Période	Type de stage
LP1	19 au 30 avril 2027	Stage d'observation
LP1	13 septembre au 08 octobre 2027	Stage en pratique accompagnée
DU3	19 avril au 28 mai 2027	Stage en pratique accompagnée
DU3	23 août au 23 septembre 2027	Stage en pratique accompagnée
MEEF1	Tous les jeudis et vendredis de la période 3	Stage en pratique accompagnée
MEEF2 non lauréats	Toute l'année les lundis et mardis	Stage en pratique accompagnée

Les prévisions d'effectifs indiquant que les besoins en maîtres formateurs sont couverts pour la rentrée 2027, l'affectation de stagiaires de M2 en responsabilité auprès des MAT n'aura plus lieu pour cette rentrée.

De ce fait, il est vivement conseillé aux enseignants titulaires du CAFIPEMF de s'inscrire également aux fonctions de MAT en veillant à respecter les conditions requises pour accéder à ces fonctions.

Afin de bénéficier d'un accompagnement adapté, les nouveaux MAT sont invités à se signaler via le formulaire d'inscription en ligne. Une formation leur sera proposée pour faciliter leur prise de fonction.

Une formation spécifique sera proposée en 2027 aux maîtres d'accueil temporaires (MAT), qu'ils soient nouvellement engagés dans cette fonction ou qu'ils disposent déjà d'une expérience d'accueil et d'accompagnement de stagiaires.

Les formations se dérouleront selon le calendrier suivant :

- Province Nord : le mercredi 17 mars après-midi, puis du 15 au 22 septembre 2027.
- Province Sud : les mercredis 21 avril, 23 juin et 6 octobre 2027, l'après-midi.
- Province des Îles : les mercredis 17 mars, 21 juillet et 3 décembre 2027, l'après-midi.

Les enseignants concernés recevront une convocation de leur employeur.

Je vous remercie de votre engagement au service de la formation initiale et continue.

La directrice de l'enseignement
de la Nouvelle-Calédonie,



Christelle VARNEY

Copie : IFMNC, INSPE, DERES, DEFIJ, DEPIL